

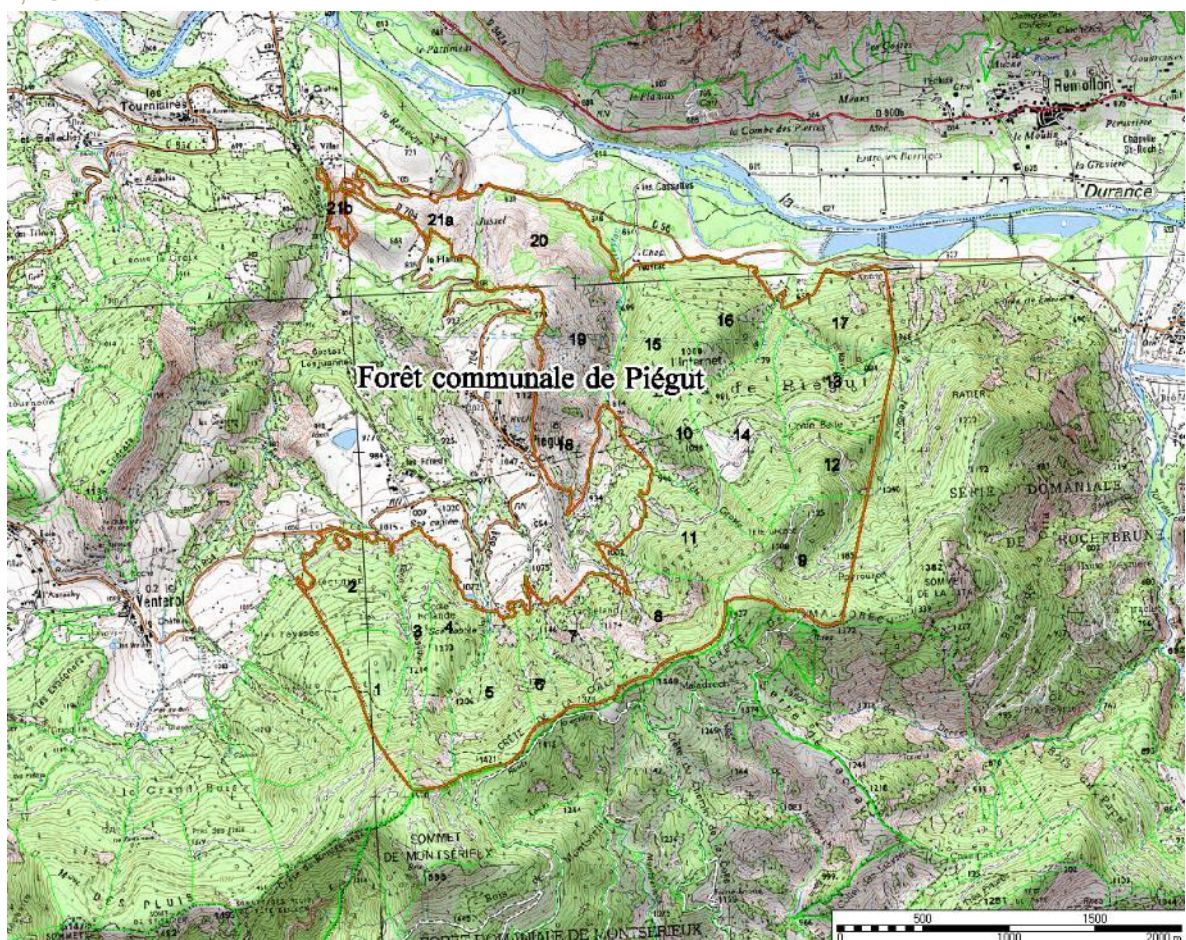


Forêt Communale de Piégut

bilan 2021

Présentation de la forêt

La superficie de la forêt communale de Piégut qui relève du régime forestier est de 574,40 ha.



Dans cette surface 486,98 ha sont boisés, 179,73 ha sont productifs et 394,67 ha sont hors sylviculture.

Le document d'aménagement forestier, qui règle la gestion de la forêt, s'applique sur la période 2015 - 2034. Ce document définit les règles de gestion de la forêt en tenant compte des critères environnementaux, paysagers économiques et sociaux. La commune bénéficie

Page 1 sur 13

Forêt Communale de Piegut

bilan 2021

du Régime Forestier depuis une ordonnance royale du 27 février 1830, confirmé par un décret napoléonien du 13 août 1861.

Cet aménagement, est en cours de révision afin d'adapter la gestion forestière avec les préconisations de gestion spécifique à une espèce de chauve-souris nouvellement découverte sur le territoire de la commune.

La commune était certifiée PEFC jusqu'au 01 janvier 2017, gage supplémentaire d'une gestion durable de sa forêt. Licence n°: PEFC/10-21-19/187. Il serait profitable, pour la gestion durable, de reconduire l'adhésion.

La forêt présente 4 fonctions principales :

- 1^{ère} fonction de production ligneuse sur 180 ha, à niveau d'enjeu faible sur 73 ha, et moyen sur 107 ha
- 2^{ème} fonction écologique sur 574 ha à niveau d'enjeu ordinaire sur 108 ha, et reconnu sur 466 ha
- 3^{ème} fonction sociale sur 574, à niveau d'enjeu local sur 549 ha, et reconnu sur 25 ha
- 4^{ème} fonction de protection contre les risques naturels sur 574, à niveau d'enjeu faible sur 292 ha, et reconnu sur 282 ha.

Coordination avec la commune

Au cours de 2021 :

- l'ONF a proposé à la commune un programme annuel de travaux,
- des sujets divers ont été abordés avec les élus (législation du code forestier et du code de l'environnement, affouage, réglementation de la circulation en forêt, opportunité de location de pâturage, ...),
- Après plusieurs réunions, les services de l'Etat ont décidé la mise en place d'une procédure d'audit entre tous les intervenants concernés par la gestion forestière et la présence d'une colonie de Barbastelle, chauve-souris forestière rare et protégée. Cet audit, débuté en 2020, a permis d'aboutir, en 2021, à la mise en place d'une gestion forestière multifonctionnelle spécifique acceptée de tous pour la prise en compte des divers enjeux sur le territoire communal.
- Un technicien forestier est l'interlocuteur privilégié de la commune avec l'ONF, il est présent sur le territoire tout au long de l'année pour répondre aux interrogations de la

Forêt Communale de Piegut

bilan 2021

commune (lors des périodes d'absence, un agent intérimaire est toujours présent et l'Unité Territoriale de Sisteron fait office d'interlocuteur avec la commune).

La Forêt et son territoire

La commune fait partie du canton de Turriers depuis 1793 et de l'arrondissement de Forcalquier depuis 1926. Elle comptait 143 habitants en 2011. Elle fait partie du « Pays Gapençais ». Au 1^{er} janvier 2017, la commune a intégré la communauté de communes Serre-Ponçon – Val d'Avance, qui intervient avec le département pour la gestion des itinéraires de promenade et de randonnées pédestres. La forêt représente environ 50% de son territoire.

Il n'existe pas de Charte Forestière de Territoire.

On signalera l'existence d'une charte Natura 2000. Elle contient des engagements de gestion durable des milieux naturels, selon les orientations du Document d'objectifs (DOCOB). L'adhésion à la charte Natura 2000 constitue une garantie de gestion durable des bois et forêts situés dans le site.

Conservation du domaine et évolution foncière

Les limites de la forêt sont régulièrement visitées.

En 2021, nous n'avons pas constaté d'anomalies sur les limites périmétrales des parcelles relevant du régime forestier et la contenance de la forêt n'a subi aucune modification.

Production de bois

Coupes mises en vente ou délivrées en 2021

Coupe

Aucune nouvelle coupe n'a été mise en vente en 2021.

La coupe désignée en 2020, concernant la parcelle forestière n°9, coupe d'amélioration dans des peuplements de Pin sylvestre et une plantation de Mélèze, n'a toujours pas été mise en vente. En effet, la présence de manière diffuse de plusieurs stations de Sabot de Vénus (plus grande orchidée de France au statut de protection national et européen) ralenti

Forêt Communale de Piegut

bilan 2021

la procédure nécessitant une attention particulière et éventuellement la mise en place d'un contrat Natura 2000.

Affouage

Aucune nouvelle coupe n'a été délivrée en 2021 concernant la parcelle forestière n°16 (affouage du bas).

La nouvelle coupe délivrée en 2020 concernant la parcelle forestière n°2 (affouage du haut) n'a réellement commencé que cette année en 2021 car les lots non encore distribués de la coupe délivrée en 2017 ont suffi pour répondre à la demande en bois par les affouagistes en 2020.

Coupe délivrée en 2020			Coupe délivrée	Observations
Parcelles	ha	m3	Valeur €	
2	1,2	48		Affouage 2021-2022
TOTAL	1,2	48	1046,00	

La perspective de l'adhésion à une Charte Forestière pourrait améliorer la rentabilité économique (grâce aux subventions) de certaines parcelles.

Forêt Communale de Piegut

bilan 2021

Suivi des coupes en cours

Affouage

En 2021, les deux derniers lots attribués et non réalisés en 2020 ont été réattribués en complément des nouveaux lots de la coupe délivrée en 2020.

Particularité de la coupe :

La totalité des pins sylvestres a été réservée par l'ONF, afin qu'ils soient conservés sur les parcelles. La raison à cela est la présence d'un petit mammifère très discret, rare et protégé, qui a élu domicile dans les pins morts sur pied, sur la commune pour se reproduire. C'est une chauve-souris forestière : la Barbastelle.



De plus, une clause particulière de non perturbation a été mise en place durant la période critique de reproduction de l'espèce.

	hibernation	Risque fort : intervention à éviter absolument
	recherche de gîtes / gestation	Risque plus faible : intervention possible
	gestation / mise bas / allaitement	Risque plus faible : intervention possible
	allaitement / élevage	Risque plus faible : intervention possible
	élevage / émancipation	Risque plus faible : intervention possible

	Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Activité biologique de la Barbastelle													
Travaux avec engins mécaniques circulant dans les parcelles hors des pistes (débardage au porteur, utilisation de pelle TP...)													
Utilisation de matériels thermiques en forêt (tronçonneuses, débroussailleuses...)													
Circulation de véhicules légers sur pistes aménagées et évacuation des billons de bois par les affouagistes ou par débusquage à cheval ou avec cheval de fer													
Travaux manuels réalisés sans matériel ni engins thermiques (ex. annélation, cassage, ...)													

Forêt Communale de Piégut

bilan 2021

Travaux d'entretien

Travaux proposés		Travaux retenus		Travaux réalisés au 31/12/2021		
Parcelle et nature	Qté	Parcelle et nature	Qté	Parcelle et nature	Qté	€ HT
Fourniture et pose d'un panneau réglementaire type B0	2	Travaux 2021 retenus, réalisés en régie interne	1	Travaux non réalisés	0	
Création de renvois d'eau à la jonction sentier PR et croisement des pistes de Coste Belle et de Coste Rollande	2	Travaux 2021 retenus, réalisés en régie interne	2	Travaux non réalisés	0	
Entretien du périmètre	1,5 km	Travaux 2021 retenus Parcelle 2	1,5 km	Travaux non réalisés	0	0
				TOTAL	.	

Pâturages

Il n'y a pas de pâturage concédé dans la forêt communale.

Suite aux travaux d'élagage des plantations de Mélèze, parcelle 2, qui ont été réalisés début d'année 2020, il serait opportun d'étudier la mise en pâturage de ces surfaces.

Chasse

Le droit de chasse en forêt communale est loué à la société de chasse communale de Piégut pour 15 €/an.

Le droit de chasse est exercé par une quinzaine de chasseur sur l'ensemble de la forêt communale.

Pour cause de pandémie, aucun comptage nocturne n'a été réalisé au cours de l'année 2021 sur le massif incluant le territoire communal. Organisé par l'agent ONF et avec le soutien de bénévoles des communes de Piégut et Venterol, le précédent comptage a eu

Forêt Communale de Piegut

bilan 2021

lieu en 2019, il devrait être reconduit en 2022. Ce suivi existe depuis 2006, à partir de 2009 une évolution continue de la population de chevreuil est notable jusqu'en 2017. En 2019 la tendance est à la baisse. Cependant, seulement deux passages ont été réalisés et les conditions météorologiques n'ont pas été similaires avec une chute de neige tardive début avril.

Ces comptages périodiques ont pour objectif de mesurer l'évolution des populations des espèces d'ongulés tels que cerf, chevreuil et chamois et de pouvoir anticiper les éventuels dégâts sur les régénérations et la forêt au moyen des plans de chasse.

Environnement et paysage

Site Natura 2000 FR 9301545 VENTEROL - PIEGUT - GRAND VALLON

Dans la partie de la forêt communale comprise dans le site Natura 2000 FR 9301545 VENTEROL - PIEGUT - GRAND VALLON conformément au DOCOB du site, le maintien en bon état de conservation des populations de chiroptères, notamment la Barbastelle, a motivé la mise en place d'une nouvelle gestion sylvicole. Ainsi, lors des coupes, les Pins sylvestre seront conservés sur pied pour permettre le maintien de gîtes pour les chauves-souris forestières. En 2016, l'étude de faisabilité d'un contrat Natura 2000 en faveur des chiroptères par le maintien d'arbres sénescents n'avait pas pu aboutir faute d'un nombre suffisant d'arbres éligibles.

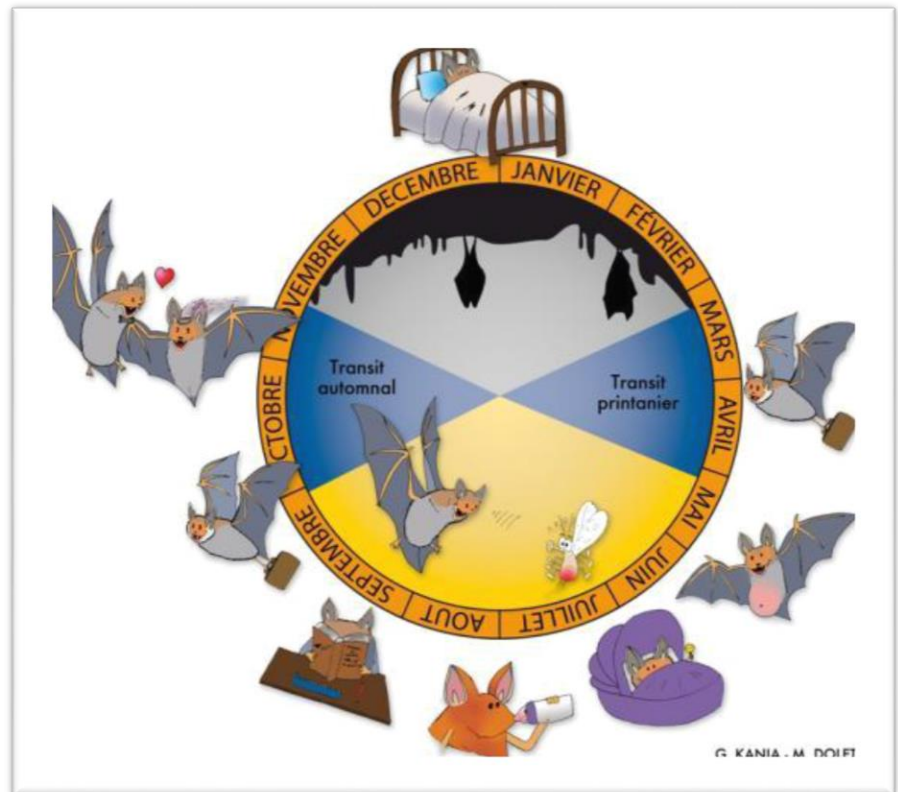
Les mesures de gestions mises en place d'un commun accord entre la commune, l'ONF et la structure animatrice du site Natura 2000 devraient suffire à la bonne gestion de la population de Barbastelle localement identifiée.



Forêt Communale de Piégut

bilan 2021

Suite au refus des demandes de subventions à la DREAL, pour affiner la connaissance locale, assurer le suivi de cette population et la préservation de leur habitat, une étude, entièrement financée par l'ONF, a été réalisée par son réseau interne de spécialistes, sur le massif forestier des communes de Piégut et de Venterol. Les résultats sont très intéressants avec la présence de plusieurs parcelles possédant des arbres gîtes pour la chauve-souris étudiée : la Barbastelle.





Forêt Communale de Piegut

bilan 2021

Les conclusions de l'étude révèlent que cette chauve-souris n'est pas seulement cantonnée à la parcelle forestière n°3 de la commune. Cependant, elle semble être inféodée à un type de peuplement forestier bien particulier : une phase dynamique qui voit la hêtraie s'installée au détriment d'une vieille pinède sylvestre. Cette dynamique provoque la mort des pins sylvestres qui à cette occasion ont leur écorce qui sèche et se décolle. Cette écorce se

maintien quelques mois, voire quelques années puis tombe précédant la chute de l'arbre. C'est pendant cette courte période où l'écorce se décolle que les Barbastelles trouvent refuge sur les pins. Les gîtes sont donc des abris éphémères qui doivent être renouvelés perpétuellement.



© C. BIACHE ONF

Hêtraie dominant des pins sylvestres dépérissants, Peuplement caractéristique propice à la présence de Barbastelle

En premier plan, deux pins sylvestres aux écorces décollées identifiés comme gîtes à Barbastelle

Maintenant,

informé du fonctionnement de cette population de Barbastelle, la gestion forestière va s'atteler, tout en maintenant une production de bois de chauffage donc de hêtre principalement, à :

- A court terme, à l'échelle de la forêt, non seulement conserver les pins sylvestres morts avec écorce, mais aussi les vieux pins sylvestres et les moins vieux pour permettre un contexte favorisant le renouvellement des gîtes potentiels à écorces décollées. Ceci pour les 40 à 60 ans à venir, les pratiques sylvicoles mises en place depuis 2016 seront suffisantes.

Forêt Communale de Piegut

bilan 2021

- A plus long terme, les pins sylvestres des zones favorables à la Barbastelle, étant voués à disparaître, remplacés par le hêtre, la gestion sylvicole va devoir mettre en place un contexte permettant :
 - o - d'une part, aux pins sylvestres de se régénérer sur ces zones. Par exemple, il pourra être réalisé des coupes à blanc sur des parquets de petites surfaces pour permettre un éclaircissement au sol suffisant à la régénération du pin sylvestre. Localement, la dynamique du hêtre étant tellement forte, sa production ne sera pas pour autant remise en question,
 - o - et d'autre part, permettre la maturation d'arbres isolés (feuillus divers dont le hêtre principalement) au-delà des critères d'exploitabilité (diamètre et/ou âge) de tel sorte que ces derniers puissent présenter des micro-gîtes favorables à l'installation d'une faune variée dont la Barbastelle.

Cette gestion présentant un surcoût pourra être pris en charge notamment par Natura 2000 à l'aide de contrats spécifiques. Deux contrats de ce type sont en cours de finalisation, l'un pour favoriser la régénération du Pin sylvestre et l'autre pour conserver des arbres isolés porteurs de micro-gîtes.

Afin de valider le choix de gestion de ces peuplements, un groupe de réflexion a été mis en place par la structure animatrice du site Natura 2000, fin 2018. D'autres réunions ont été organisées en 2019.

Le groupe de réflexion a rendu ses conclusions à l'automne par l'intermédiaire de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et de la DDT (Direction Départementale des Territoires) : il est demandé une adaptation de l'aménagement forestier pour intégrer la prise en compte de la présence de la colonie de Barbastelle sur le massif forestier et de mettre en place une sylviculture exclusivement orientée en faveur de cette espèce.

En fin d'année 2019, la commune, après consultation des services de l'ONF, a émis un courrier aux services de l'Etat pour acter sa prise en compte du contexte environnemental local par l'application des recommandations de la DREAL mais aussi pour rappeler son besoin en bois de chauffage pour les habitants de la commune et demander l'appui de l'Etat pour la prise en charge des surcoûts de cette gestion conservatoire.

En 2020, les services de l'Etat ont décidé la mise en place d'un audit, réalisé par deux bureaux d'études, Alcina et Avisilva, pour recueillir les perceptions de chaque acteur, et définir les objectifs de gestion partagés. L'année 2021 a permis l'émergence de propositions de mesures précises de gestion consensuelles et adaptées au contexte local.

Forêt Communale de Piégut

bilan 2021

Biodiversité et/ou Paysage ordinaire

Conformément aux prescriptions de l'aménagement, les coupes de taillis des parcelles 2,3 et 16 ont préservé toutes les essences autres que le Hêtre ainsi que quelques gros Hêtres même morts ou d'intérêt biologique, afin de préserver des habitats favorables aux espèces xylophages et aux chiroptères.

De plus, dans le contexte de préservation de l'habitat de la Barbastelle, la coupe prévue parcelle 2 a été réduite en surface et en volume, et les nouvelles coupes des parcelles 3 et 4 ont été suspendues, ainsi que la création des pistes forestières associées. Les Pin sylvestres ont été très largement conservés sur pied.

Accueil du public et évènements sportifs et culturels

La fréquentation du public en forêt communale est peu importante. Cependant, nous dispensons des informations aux différents usagers dès que l'opportunité s'en présente.

L'augmentation de la circulation des véhicules motorisés en dehors des voies ouvertes à la circulation (sur les routes forestières fermées à la circulation publique et dans les espaces naturels), nous incite à intensifier la surveillance. Plusieurs tournées de police de l'environnement ciblées sur ces infractions, ont été effectuées spécifiquement (le week-end et en semaine) sur le massif comprenant le territoire communal de Piégut, parfois en collaboration avec d'autres services (Gendarmerie/ONCFS).

Une surveillance quotidienne hors de ces journées spécifiques est aussi effectuée tout au long de l'année au cours des autres missions patrimoniales. Plusieurs véhicules motorisés ont ainsi été contrôlés.

Défense des Forêts Contre l'Incendie

En 2021, le risque feux de forêts s'est avéré moyen à sévère notamment dans le contexte localement d'ubac. La patrouille de surveillance couvrant le massif forestier concernant la commune a été activée. Aucun incendie ni départ de feu, n'ont été recensés.

Chaque année les équipements de lutte contre les incendies (citernes, poteau incendie, impluvium, route forestières) sont contrôlés et entretenus si besoin. Le pôle DFCI de l'ONF met en place le dispositif de lutte contre les incendies avec les sapeurs-pompiers. En plus de son organisation, l'ONF participe activement au

Forêt Communale de Piegut

bilan 2021

dispositif DFCI (patrouilles de surveillance d'agents assermentés, constatation et verbalisation des infractions, cadre et cartographe de permanence, cartographie en temps réel de l'évolution des incendies, participation d'agents assermentés de l'ONF avec les sapeurs-pompiers, les forces de gendarmerie et de police à la Cellule d'Investigation sur les Incendies de Forêt).

Autres

Chenille Processionnaire

Cette année en forêt communale, comme dans beaucoup d'autres forêts du nord du département, il est constaté une stagnation basse de la pullulation de nids de chenilles processionnaires sur les pins sylvestres et pins noirs. Nous sommes dans la période de latence du nombre de chenilles et de leurs dégâts. Les niveaux de population de la processionnaire du pin passent par des pics de culmination qui durent de un à trois ans, au cours desquels les insectes, très nombreux, commettent des dégâts intenses et étendus sur le plan géographique. Ils sont séparés par des périodes de durée variable, de cinq à huit ans, pendant lesquelles l'insecte n'est plus présent qu'à l'état endémique ; les dommages restent alors discrets. L'hiver 2020-2021 correspond à une très légère hausse du nombre de nids de chenilles processionnaires prémices d'une nouvelle propagation d'ici un à deux ans.

Des placettes sont relevées annuellement en forêts domaniales pour le suivi de l'évolution des populations de chenilles processionnaires.

Suivi sanitaire des forêts

Les peuplements forestiers sur le territoire communal se portent relativement bien dans l'ensemble, malgré la sécheresse historique de 2017 et les conséquences qui ne se font ressentir que les années suivantes. Heureusement, l'année 2018 a été l'année la plus arrosée depuis qu'il y a des relevés météorologiques dans le 04 (1068 mm de précipitations à St-Auban (04) pour 694 mm en moyenne). L'année 2019 a connu, à nouveau, un été très sec. L'automne, a contrario, a été particulièrement pluvieux et neigeux. Les arbres qui semble-t-il ont voulu prolonger leur saison de végétation ont gardé leurs feuilles plus longtemps. Associé à des conditions de sol détrempé et une chute de neige brutale et lourde, les peuplements ont été fortement impactés par des chablis et des volis. L'hiver 2019-2020 a été l'hiver le plus doux jamais enregistré depuis le début du XXème siècle, avec un excédent de température de 2,7°C.

Au bilan, 2021 a été une nouvelle fois, une année chaude mais moins excessive que les précédentes (+ 0.4 ° pour le min. et + 0.6 ° pour les max. par rapport à la moyenne). Mais dans le 04, c'est surtout une année très contrastée en matière de précipitations avec l'hiver et le printemps excédentaires, + 36 %, mais avec l'été et l'automne déficitaires ou juste dans la norme, on termine avec - 16% sur

Forêt Communale de Piegut

bilan 2021

la pluviométrie de ces 6 derniers mois. Bien entendu, localement et surtout dans les zones de montagnes, il y a eu quelques différences, avec des précipitations plus fortes en juillet et en août, qui ont atténuées la sécheresse estivale

Les premiers signes de dépérissement résultants de la sécheresse, observés dès le printemps 2018, sur l'ensemble du département, avec l'expression de *Diplodia pinea*, champignon parasite de faiblesse thermophile, n'ont pas eu une extension catastrophique. Ce champignon, présent naturellement chez le Pin ne s'exprime que suite à un stress marqué subi par les peuplements forestiers résineux.

Le territoire communal a été dans l'ensemble très peu impacté par ces dépérissements qui se poursuivent cependant d'année en année et augmentent ainsi le nombre.

Le rapport départemental, rédigé par l'agent ONF participant au suivi sanitaire des forêts pour le Département Santé des Forêts (DSF), le précise.

Bilan financier

Le bilan financier définitif 2021 de la forêt communale sera communiqué début Juin 2022, s'il n'est pas accessible sur le site www.onf.fr.